



## 16ème législature

<b>Question N° : 5301</b>	<b>De M. Jérôme Guedj</b> ( Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Essonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Insalubrité des logements étudiants du CROUS - La Pacaterie, campus Paris-Saclay	<b>Analyse</b> > Insalubrité des logements étudiants du CROUS - La Pacaterie, campus Paris-Saclay.
Question publiée au JO le : <b>07/02/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/04/2023</b> page : <b>3357</b>		

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions de vie et d'hébergement au sein de la résidence universitaire Crous de La Pacaterie à Orsay (91400). Le 15 janvier 2023, au journal de 20 heures de France 2, des millions des concitoyens ont découvert, le quotidien des plus de 300 étudiants habitants la cité universitaire de la Pacaterie au sein du campus Paris-Saclay. Moisissure, deux toilettes pour trente chambres, douches insalubres, cafards et punaises de lit, toutes ces incommodités sont le lot quotidien des étudiants résidents de la Pacaterie. Les conditions de vie inadmissibles de ces jeunes étudiants le plongent dans une réalité qui apparaît impensable dans le pays. Alors que les étudiants qui habitent dans les résidences CROUS subissent déjà les affres de la précarité étudiante, ils vivent dans des conditions d'insalubrité inadmissible. 70 étudiants de la résidence ont d'ores et déjà signé une pétition pour se plaindre de la situation et demandé d'être hébergés dans des conditions dignes. Selon les chiffres du ministère, 95 % de l'ensemble des résidences étudiantes du pays devraient être réhabilités d'ici 2024 afin d'offrir des conditions de vie décentes aux étudiants pris en charge. Comment peut-on dire à des étudiants vivants dans les conditions telles que celles de la Pacaterie d'attendre encore un an - au minimum. Alors que les files d'attente à l'aide alimentaire étudiante ne se sont pas tariées depuis deux ans, qu'un jeune adulte sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et qu'un étudiant sur deux dit ne pas manger à sa faim, la situation de la résidence de la Pacaterie vient mettre en lumière l'abandon de la jeunesse par les pouvoirs publics. Enfin, quand on sait que 68 % des jeunes en études estiment avoir des symptômes dépressifs et 36 % confient avoir eu des pensées suicidaires, de bonnes conditions de logement des étudiants apparaissent nécessaires. Il souhaite savoir si elle compte apporter une solution d'urgence des étudiants accueillis au sein de la résidence universitaire de la Pacaterie et si des mécanismes d'alerte seront mis en place dans les prochains mois afin de signaler toute situation comparable à celle de la résidence Crous de la Pacaterie.

### Texte de la réponse

La résidence universitaire de la Pacaterie fait l'objet d'une attention particulière. Cette résidence, construite en 1965, comprend 309 chambres traditionnelles (9-10m<sup>2</sup>, sanitaires collectifs et cuisines collectives) proposées contre une redevance de 158€ toutes charges comprises (eau, électricité, chauffage et internet). Les sanitaires et 130 chambres ont été rénovés en 2022. Il est à noter également qu'avant l'arrivée de chaque nouvel occupant les chambres sont intégralement nettoyées et repeintes. Cependant, cette résidence vieillissante traverse de réelles

difficultés d'exploitation, qui s'expliquent notamment par sa localisation en milieu boisé et par l'état structurel du bâti. Ces difficultés se sont significativement accentuées à l'automne dernier, entraînant le développement rapide d'infiltrations d'humidité apparues, y compris dans certaines chambres rénovées dans l'année. L'ensemble des étudiants dont les chambres présentent des infiltrations d'humidité se sont vus proposer des solutions de relogement. Après une prise de contact avec chacun des étudiants concernés, le CROUS a tenu des permanences en soirée les 8 et 10 février derniers afin de s'adresser à tous les étudiants. Il leur a été proposé des solutions de relogement avec une mesure compensatoire pour le restant de la durée de leur bail, afin que leur reste à charge maximal demeure identique à celui dont ils s'acquittaient à La Pacaterie, soit 158€ par mois. En matière de lutte contre les nuisibles, le CROUS a également fait appel à un nouveau prestataire qui est intervenu à trois reprises ces dernières semaines pour des interventions par pulvérisation puis par fumigènes pour éradiquer les nuisibles. Afin de transformer au plus vite La Pacaterie en une résidence répondant aux standards environnementaux en vigueur et aux attentes des étudiants, le CROUS lance cette année des études de programmation et débutera des travaux courant 2024. Une première réunion de travail est d'ores et déjà programmée avec les résidents de la Pacaterie pour leur permettre de participer à la définition du projet de réhabilitation, en parallèle de l'élaboration d'un plan de financement pour ce projet.